



SOMBRES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE 2019

ENCORE UNE RENTRÉE SCOLAIRE DIFFICILE EN SEPTEMBRE 2019

Au niveau du primaire :

Les collectivités déjà asphyxiées financièrement, se voient imposer par l'article 4 bis de la loi Blanquer, le financement obligatoire des écoles maternelles privées pour assurer la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans. Nous restons sceptiques sur l'application réelle de cette mesure.

Au moins trois communes sont concernées par la mise en place des EPSF « Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux ». C'est un projet expérimental qui prévoit le regroupement au sein d'un seul établissement intercommunal, des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans la même zone. Les enseignants à plus ou moins long terme devraient être polyvalents du premier au second degré. Les Directeurs d'Ecole n'ont plus aucune garantie sur leur statut. Ce nouveau dispositif annoncé comme bénéfique pour le développement et l'application de nouvelles méthodes pédagogiques masquent surtout un objectif économique pour les communes qui seront soulagées de dépenses d'entretien de plusieurs classes au primaire. Par contre rien ne garantit l'engagement de la collectivité territoriale, une fois de plus engagée dans des dépenses supplémentaires sans aucun apport de l'Etat. L'un des motifs avancés par le rectorat lors de la présentation de ce projet est l'anticipation de la chute démographique qui ne cesse de nous menacer. Est-ce que l'éducation de nos enfants ne mérite pas plus d'engagement financier de la part de l'Etat et du ministère qui se contentent de restreindre les moyens en fonction des effectifs alors qu'on peut réorganiser le système éducatif autour d'une amélioration des conditions de travail de nos élèves et des enseignants. Cette politique de « massification » et d'application de modèles imposés, ne tient pas compte de nos réalités.

Au niveau des collèges :

Le rectorat nous annonce plus d'une cinquantaine de suppressions de postes en collège, avec pour conséquences immédiates l'augmentation des effectifs par classe et la dégradation des conditions de travail pour les élèves et les enseignants. Même au niveau de certaines SEGPA, les effectifs risquent de dépasser le seuil de tolérance. C'est un public très particulier, pour lequel on devrait déployer plus de moyens. Nous dénonçons une fois de plus la politique de restriction autour du seul critère démographique, qui nous sera toujours défavorable. Nous revendiquons le gel des suppressions de postes pour le premier et le second degré afin de nous permettre de mettre en place de nouvelles méthodes de travail pour l'intérêt de nos jeunes de plus en plus en difficulté. Il est inadmissible qu'on continue d'augmenter nos missions en même temps qu'on diminue les moyens.

Au niveau des Lycées :

► Pour la voie générale et Technologique :

La mise en place de la réforme du Bac et notamment des spécialités pose de nombreux problèmes. Malgré un besoin croissant de moyens pour l'application des nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation en contrôle continu, l'administration rectorale supprime plus d'une trentaine de postes à la prochaine rentrée scolaire, pour la voie générale et technologique. Concernant les spécialités, cette réforme ne tient pas compte de nos réalités notamment en matière d'organisation des moyens de transport. Comment comprendre que seuls deux académies de France, dont la Martinique, ont choisi de développer des réseaux alors que les élèves, les parents et les enseignants ont bien indiqué leur désaccord ?

D'ailleurs les premières tendances indiquent bien, qu'une très large majorité de nos lycéens ont choisi des spécialités qui se trouvent dans leur établissement. Ils n'ont pas voulu prendre le risque de subir des contraintes supplémentaires de transport vers un deuxième établissement tout au long de l'année scolaire. Tout cela montre bien que cette tentative de mise en réseau est négative et pose une fois de plus la nécessité de prendre en compte nos vraies réalités sans forcément toujours vouloir appliquer un modèle national, rejeté par la majorité des académies du territoire national.

► Pour la voie Professionnelle :

La transformation de la voie professionnelle est applicable dès la rentrée 2019, sans que des réponses soient apportées à de nombreuses questions. Trois familles des métiers seront proposées pour septembre 2019.

L'information des nos élèves de troisième n'a pas été faite correctement et le guide de l'Onisep ne met pas suffisamment en évidence la nouvelle formule de famille des métiers. Très peu d'élèves et de parents ont compris la finalité de la mise en place de famille de métiers contenant plusieurs spécialités ou métiers (filières).

On ne se sait toujours pas comment les élèves de seconde pourront découvrir l'ensemble des métiers contenus dans une spécialité choisie, si elles ne sont pas toutes présentes dans l'établissement d'affectation.

Par exemple : pour la famille des métiers « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics » qui sera implantée au LP BISSOL, au LP NERIS du Marin et au LPO la Jetée du François.

- Comment se fera la formation des élèves du Marin et du François en maçonnerie, Gros Œuvre et aménagement – finition, car les plateaux Techniques de ces formations, existent seulement au LP BISSOL ?
- Comment se fera la formation des élèves de BISSOL et du François en ouvrage du bâtiment – métallerie alors que le plateau technique de cette filière, existe seulement au Marin ?
- Comment se fera la formation des élèves de BISSOL et de NERIS en Aluminium et Verre sachant que le seul plateau technique de l'académie pour cette spécialité, se trouve au François ?

Le problème de déplacement de nos élèves se pose, comme pour les spécialités en Lycée général et technique. Aucune réponse n'a été apportée à ces questions.

De plus les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) pourront difficilement palier au besoin dès la seconde, de formation et d'initiation dans tous les métiers, car la Martinique ne dispose pas suffisamment d'entreprises polyvalentes pour cette famille des « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics »

Ces problématiques se poseront à des degrés plus ou moins importants pour toutes les 14 familles des métiers qui seront mises en place entre 2019 et 2021.

Au niveau de la poursuite des études après le Bac

Concernant les Sections d'Enseignement Supérieurs pour la poursuite en BTS, il manque encore des capacités d'accueil dans certaines filières. Nous espérons que les choix des bacheliers seront respectés.

Pour l'université, de profondes dissensions entre les pôles de Martinique et de Guadeloupe, mettent en péril l'avenir de l'université des Antilles.

L'annonce de la diminution des moyens attribués au pôle Martinique entraîne des conséquences sur les formations proposées qui restent insuffisantes pour répondre positivement aux vœux en fonction de leur projet professionnel de tous les bacheliers. Il est inadmissible qu'autant de jeunes soient obligés de s'expatrier alors que l'on pourrait leur proposer des solutions pour une poursuite d'étude en Martinique dans un éventail plus large.

Que font les différents partenaires et responsables de notre pôle universitaire et de l'UA.

Au niveau du personnel de vie scolaire et des contrats aidés.

Nous redoutons d'avoir encore une rentrée scolaire chaotique, car on nous annonce déjà la poursuite des suppressions des emplois aidés. La Commission Technique Ministérielle du mercredi 19 décembre 2019, a prévu au niveau national, la transformation de **11 200 emplois de contrats aidés CUI** en **6 400 emplois d'accompagnant des élèves en situation de handicap** (AESH). Ces emplois seront répartis, après bilan de la mesure de transformation (11 200 CUI en 6 400 AESH) effectuée en 2018. La Martinique est également concernée par cette mesure qui risque de perturber sérieusement le fonctionnement de la vie scolaire et les services de sécurité des établissements.

Si ces chiffres se confirment il sera impossible de mener à bien la rentrée scolaire 2019. Chacun prendra ses responsabilités à ce niveau.

La FNEC FP FO Martinique aura suffisamment tiré la sonnette d'alarme pour éviter de nouvelles perturbations au cours de la prochaine rentrée scolaire 2019.